

Pour toute information

Accueil au secrétariat du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30

Accueil et entretien sur rendez-vous au 02.35.51.78.99

Permanences sur rendez-vous

les mercredis de 14h à 18h
ou les vendredis de 9h30 à 12h30



Bus n°2, n°10, n°12
Arrêt : Place d'Armes



Car : Ligne 20



TER : Gare d'Harfleur



Les travaux d'agencement des locaux ont été financés grâce au soutien du **CCaH**
ENSEMBLE, HANDICAP ET SOCIÉTÉ



Service financé par



SAMSAH – Autisme « Les Caraques »



13, Place d'Armes
76700 Harfleur
Tél : 02.35.51.78.99

Mail : secretariat.savssamsah.harfleur@apajh.asso.fr

➤ C'est quoi le SAMSAH ?

Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés a pour mission de maintenir et renforcer l'autonomie des personnes accompagnées et de favoriser leur insertion socioprofessionnelle. Cela s'organise par le biais d'apprentissages à l'autonomie et par un accompagnement social en milieu ouvert permettant l'accès à tous les dispositifs de droit commun.

➤ Est-ce que je peux être accompagné ?

Les critères d'admission sont :



Etre reconnu adulte handicapé et avoir un diagnostic d'autisme



Avoir une notification d'orientation vers un SAMSAH (CDAPH)



Avoir au moins 18 ans



Vivre sur le territoire du Havre, Fécamp, Notre-Dame de Gravenchon

➤ Comment m'inscrire au SAMSAH ?

- 1- Nous transmettre une copie de votre notification d'orientation vers le SAMSAH (MDPH)
- 2- Quand une place est disponible, vous êtes contacté par le responsable du service pour se rencontrer. Nous vous présenterons le service et parlerons de vos projets.
- 3- Une semaine plus tard, nous reprenons rendez-vous. Si l'accompagnement vous intéresse, nous signons un contrat d'accompagnement.
- 4- L'accompagnement débute. Nous fixons ensemble des rendez-vous. Il n'y a pas de limite dans le temps.

➤ Le SAMSAH peut m'accompagner pour ...



Logement



Travail



Santé



Budget



Relations



Déplacements



Ecoute



Police



Loisirs



Vie Quotidienne

➤ Quels sont les principes de l'accompagnement ?

L'accompagnement s'organise sur la base:

- D'une **démarche volontaire** et d'une **responsabilisation** de la personne accompagnée.
- Du **respect des valeurs associatives** : laïcité, solidarité, intégration et égalité dans l'accès aux soins, à l'éducation, à l'emploi et à la citoyenneté
- Du **respect de la personne** et de ses choix
- D'une **autonomie grandissante**
- De l'élaboration d'un **projet personnalisé** revu tous les 6 mois

➤ Comment se déroule l'accompagnement ?

Vous rencontrez votre référent environ 1 fois par semaine.

Les rendez-vous peuvent se passer au service :



Ou à votre domicile :



Ou sur le lieu de la démarche : par exemple :



OU



OU

